



Réunion plénière de la CLE
-
13 septembre 2012
Salle du Conseil de la Mairie d'Olivet

Collège des élus

<i>Etaient présents</i>		
M. Hugues SAURY	Président de la CLE	Conseil Général
M. Michel ROQUES	Vice-président de la CLE	AggLO
Mme Anne d'AUX de LESCOUT	Conseillère déléguée	Orléans
M. Christian BOIS	Adjoint au Maire	Saint-Jean-le-Blanc
M. Jérôme BROU	Conseiller municipal	Saint-Denis-en-Val
M. Jean-Claude HENNEQUIN	Adjoint au Maire	Saint-Pryve-Saint-Mesmin
M. Gérard MICHAUD	Adjoint au Maire	Saint-Cyr-en-Val
M. Jean-Marc GIBEY	Maire	Jargeau
M. Jean-Luc BRINON	Conseiller municipal	Tigy
M. André GALHAC	Maire	Ouvrouer-les-champs
<i>Etaient représentés</i>		
Mme Pascale ROSSLER	Conseillère régionale	Conseil Régional du Centre
M. Gérard MALBO	Représentant	Etablissement public Loire
Mme Béatrice BARRUEL	Conseillère municipale	Orléans
M. Philippe ALLAIRE	Conseiller municipal	Neuvy-en-Sullias
M. Jean-Pierre VOYER	Adjoint au Maire	Sandillon
M. Marc MASSARDIER	Adjoint au Maire	Vienne-en-Val
<i>Etaient excusés</i>		
M. Patrick RABOURDIN	Vice-président de la CLE	SIBL
Mme Catherine LAIZEAU	Adjointe au Maire	Sully-sur-Loire
Mme Chantal BUREAU-MAYEUX	Conseillère municipale	Mareau-aux-prés

Collège des usagers

<i>Etaient présents</i>		
M. Jean-Claude BENNERY	Président	ASRL
M. Benoît LAMBERT	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Benoît FLIPO	Agriculteur	Chambre d'Agriculture
M. Didier PAPET	Président	Loiret Nature Environnement
M. Michel VENDROT	Représentant de l'association	Comité départemental de canoë kayak du Loiret
M. Jean-Marc MURE	Président	Le Sandre Orléannais
M. Georges KIRGO	Représentant de l'association	UFC Que Choisir
<i>Etait excusé</i>		
M. Jerry GRAS	Représentant	Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret

Collège des représentants de l'Etat

<i>Etaient présents</i>		
M. Antoine GUERIN	Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret	Préfecture du Département du Loiret
Mme Isabelle CAREL-JOLY	Directeur Départemental	Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT)
Mme Cléopâtre ROBINET	Chef de l'Unité politique de l'eau	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre (DREAL)
M. Jean-Luc GOUBET	Chef de service	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
<i>Etaient représentés</i>		
	Préfet de la Région Centre, Coordonateur du bassin Loire-Bretagne	Préfecture de la Région Centre
M. Vincent VAUCLIN	Ingénieur	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
<i>Etaient excusés</i>		
M. Jean COLY	Représentant	Agence Régionale de la Santé du Centre
M. Patrick DONNADIEU	Directeur départemental	Direction départementale de la Cohésion Sociale

Personnes présentes en appui technique :

Mme Carine BIOT	Animatrice CLE	Etablissement public Loire
M. Géraud De Saint-Albin	Chef du service Biodiversité	Conseil Régional du Centre
Mme Jocelyne MELLET CREMADES	Assistante SAGE	Etablissement public Loire
Mme Séverine CARNIELLO	Responsable du Pôle Environnement Hygiène	Orléans
M. Stéphane THAUVIN	Garde-rivière	ASRL
Mme Amélie SOULAT	Chargée de mission	APSL

Ordre du jour :

I – Présentation du tableau de bord mis à jour

II – Consultation de la CLE dans le cadre de la révision des zones vulnérables aux nitrates

III – Propositions de visites de terrain

IV – Point organisationnel

V. Questions diverses

Monsieur Hugues SAURY, Président de la Commission Locale de l'Eau ouvre la séance plénière de la CLE à 15h00. Les personnes excusées sont citées, le compte-rendu de la CLE du 11 juillet 2012 est adopté. Monsieur le Président remercie ensuite les membres pour son élection.

I. Présentation du tableau de bord mis à jour

L'animatrice présente le tableau de bord. Celui-ci contient 6 grands objectifs qui sont eux même déclinés en plusieurs orientations qui aboutissent à plusieurs dispositions. Ce sont ces dispositions issues du PAGD qui sont passées en revue afin de faire un point sur les avancées de chacune et révéler les manques d'informations.

Après le déroulement de la présentation, Monsieur le Président rappelle qu'il faudra mettre en place une méthode pour organiser ces différentes dispositions dans le temps et en fonction des priorités décidées par la CLE. Des éléments de méthode devront être présentés par l'animatrice.

Ce tableau de bord sera l'outil de suivi de l'avancement de la mise en œuvre du SAGE et devra être remis à jour avant chaque réunion afin que chacun puisse se rendre compte des évolutions concrètes.

Plusieurs membres de la CLE souhaitent réagir sur certaines dispositions :

- Disposition 2C-1 - Diversifier les sources d'alimentation

* Mme Anne d'Aux de Lescout précise que les captages du Val qui prélèvent actuellement 100 % de leur besoin pour l'alimentation en eau potable vont être pour partie déplacés vers la zone de la Saussaye, ce qui réduira la pression sur la nappe d'environ 60 à 70 % par rapport à la situation actuelle.

- Disposition 4A-4 Réduire l'utilisation non agricole de produits phytosanitaires par les particuliers

* M. Papet évoque le programme « Jardiner au naturel » qui est déjà en place sur le territoire de l'Agglo et qui fonctionne bien. Loiret Nature Environnement propose des animations, des outils et de la formation sur cette thématique.

* M. Papet signale également qu'il serait intéressant de croiser les travaux du SAGE avec le plan écofito 2018.

Un certain nombre de remarques sont ensuite faites sur la thématique des forages :

* Monsieur le Président rappelle qu'il existe un certain nombre de forages sur le territoire et qu'une interdiction totale de nouveaux forages mettrait en péril ces activités. De plus, les collectivités continuent à aménager leurs villes en construisant notamment des parcs publics où il apparaît difficile de ne pas arroser.

* M. Brinon signale qu'il y a parfois 2 poids/2 mesures avec les contraintes imposées aux agriculteurs et celles qui ne sont pas respectées par certains magasins de bricolage par exemple.

* M. Hennequin signale que pour les maraîchers l'absence d'autorisations de nouveaux forages pourrait poser à termes certains problèmes. Il faudrait également informer de façon claire les particuliers pour les inciter à venir déclarer leurs puits ou forages domestiques qui sont obligatoires. Mais en leur indiquant qu'ils n'auront aucune contrainte supplémentaire suite à cette déclaration.

* M. Bennery pense que tous les forages devraient être traités de la même manière.

* Monsieur le Secrétaire Général précise que la DDT suit attentivement ces dossiers et les étudie au cas par cas.

* Mme Carel-Joly rappelle que la réglementation fait de toute façon une distinction entre les usages domestiques et les usages professionnels (le seuil entre les 2 étant situé à 1 000 m³/an).

* M. Thauvin rappelle qu'il y a 2 ans trois communes situées au nord de la Loire envisageaient de se raccorder aux captages du Val, ce qui aurait apporté une pression de prélèvements supplémentaires. Mme d'Aux de Lescout répond que cela n'est plus à l'ordre du jour et que lesdites communes ont choisies une autre solution.

* M. Goubet revient sur la disposition 4A-3 - Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole sur le SAGE et rejoint l'avis de l'animatrice en souhaitant un engagement de cette étude dès 2013.

* Un membre de l'assistance demande dans quel cas doit être consultée la CLE de manière officielle. La DDT ou l'animatrice rechercheront cette information afin de la transmettre aux membres.

II. Consultation de la CLE dans le cadre de la révision des zones vulnérables aux nitrates

Mme Carel-Joly présente le contexte, le cadre réglementaire ainsi que le calendrier de la consultation. Elle présente ensuite les critères de délimitation ainsi que la méthode utilisée en Seine-Normandie et en Loire-Bretagne ainsi que les différentes conséquences.

Monsieur le Président de la CLE demande ce que cela implique concrètement sur le territoire. Mme Carel-Joly indique que cela implique le respect d'un programme d'actions comprenant plusieurs mesures telles que la tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques...

M. Brinon indique que cette nouvelle délimitation va conduire à la disparition d'éleveurs et que pour lui c'est une situation intenable, qu'il a déjà beaucoup trop de travail et qu'il ne pourra pas suivre. Il précise qu'il n'est pas contre les évolutions, au contraire mais que le calendrier n'est pas raisonnable, les agriculteurs n'ont pas le temps de s'adapter et que c'est bien l'administration qui a demandé dans les années 60 aux agriculteurs de produire plus mais maintenant la marche arrière demandée par cette même administration est beaucoup trop violente.

M. Lambert pense que le classement est déjà décidé alors que le bureau de la CLE n'a même pas eu le temps de se réunir.

Monsieur le Secrétaire Général rappelle le calendrier contraint et les 2 contentieux européens. Il rappelle également le travail des services de l'Etat qui ont choisi de travailler de manière fine afin d'éviter le classement de l'ensemble des communes du département du Loiret. Il a bien conscience des nouvelles charges pesant sur la profession agricole. Il rappelle également que cela s'est fait dans d'autres départements.

M. Hennequin est très étonné d'apprendre que Saint-Pryvé-Saint-Mesmin est concerné par cette nouvelle délimitation. Il a des interrogations par rapport aux agriculteurs pratiquement que des maraîchers pas d'éleveurs présents sur sa commune. En effet, un certain nombre de mesures ont été mises en place depuis l'arrêt de la station d'épuration de Saint-Cyr-en-Val. De plus les agriculteurs participent à la convention tripartite de la Ville d'Orléans.

M. Brinon (maraîcher) évoque son cas personnel, il cultive plus de 200 variétés et se demande comment il pourra répondre aux nouvelles exigences. Est-ce que l'Etat s'adaptera aux spécificités des différentes cultures.

Mme Carel-Joly évoque le GREN (groupe régional experts nitrates), et précise que pour l'instant dans le 4^e programme d'actions il n'y a rien de prévu de spécifique pour le maraîchage.

M. Flipo regrette que l'on s'arrête à des analyses de 2009 et rappelle que l'on peut compter sur le professionnalisme des agriculteurs qui ont fait beaucoup de progrès. Il pense également que le travail le plus important n'est pas la quantité de nitrates utilisée en tant que telle mais bien un travail sur les risques de fuite dans le milieu.

M. De Saint-Albin indique que la Région Centre est également consultée sur ce dossier et qu'elle a rendu un avis favorable à l'unanimité. Il considère qu'il est nécessaire d'avoir une certaine solidarité à l'échelle du bassin. Il propose d'émettre un avis en évoquant les conséquences très importantes, et tout en précisant la spécificité du Val qui comporte beaucoup de cultures spécialisées.

M. Kirgo indique que la Beauce a de l'expérience dans ce domaine et qu'il serait peut-être intéressant de s'appuyer sur leur expérience.

Monsieur le Président indique que par rapport aux enjeux du SAGE dont certaines dispositions traitent de cette thématique il apparaît difficile de rendre un avis défavorable. Ne pas donner d'avis serait encore la pire des solutions. Il propose donc d'émettre un avis assorti d'un certain nombre de souhaits et de réserves sur cette délimitation :

- souhait d'une méthode affinée pour bénéficier de chiffres incontestables ;
- souhait que les conséquences de cette mesure ne soient pas un surcoût de travail pour les agriculteurs qui attendent un accompagnement de cette mesure ;
- que l'on puisse mesurer les conséquences en terme d'investissement pour les exploitations ;
- souhait que les communes soient informées de manière plus précise pour pouvoir l'expliquer dans leurs conseils municipaux ainsi qu'à leurs agriculteurs.

Vote :

- avis défavorable à la nouvelle délimitation des zones vulnérables : 3 voix
- avis favorable à la nouvelle délimitation des zones vulnérables assorti des réserves émises ci-dessus : unanimité du reste de l'assemblée (26 voix).

Suite au résultat de ce vote, Monsieur Lambert décide de quitter la réunion plénière. Monsieur le Président tente de l'en dissuader en vain, il lui propose également de venir à la rencontre de son Président si celui-ci le souhaite.

III. Propositions de visites

L'animatrice explique que la nouvelle phase de mise en œuvre implique un travail sur des thématiques plus concrètes et qu'il semble important que chaque membre ait des connaissances similaires sur chacune des thématiques.

Dans ce contexte est proposé la visite du Barrage de Villerest (sur la Loire), celui-ci joue en effet un rôle sur le soutien d'étiage mais également en période de crues jusqu'au niveau du Val d'Orléans. La visite aurait lieu sur une journée, avec une intervention dans le bus de spécialistes sur les risques d'inondations (intervenant de l'Etablissement public Loire possible).

Le coût estimatif d'un tel déplacement est compris en fonction des devis reçus entre 1 200 et 1 400 euros. Cette somme est disponible dans le budget de la CLE 2012.

D'autres sorties sont proposées comme la visite d'exploitations agricoles ; M. Brinon pourrait nous accueillir mais rapidement car la saison se termine.

Mme Carniello nous indique que dans le cadre de la convention tripartite, la ville d'Orléans organise une demi-journée : visite de l'exploitation Solenbio ; une visite à Saint-Jean-le-Blanc avec les services des espaces verts ainsi que la visite de la CAAHMRO. La date nous sera communiquée ultérieurement (pour l'instant est proposé le 18 ou le 25 octobre).

La visite d'une STEP peut également être intéressante, celle de l'île Arrault qui a été construite avec les dernières technologies et qui a bénéficié d'une insertion paysagère.

M. Bennery rappelle qu'une visite du Loiret privé avait déjà eu lieu et qu'il était tout à fait disposé à recommencer si certains membres le souhaitent.

De la même façon, M. Papet propose une visite de la réserve naturelle de la Pointe de Courpain mais cette fois à pied. La dernière avait été faite en canoë.

IV. Point organisationnel

L'animatrice demande aux membres leurs souhaits concernant :

- La fréquence des réunions, l'alternance entre les réunions plénières et les réunions de bureau : il est difficile d'établir un programme à l'avance. Cela sera décidé en fonction des actualités. Il faut cependant fixer rapidement une date pour le prochain de bureau.
- L'heure des réunions : les membres étant souvent pris, il est décidé de rester pour le moment sur 15h à condition que cela ne soit pas pénalisant pour M. Rabourdin, Vice-président de la CLE.
- Le lieu des réunions : aucun membre n'est contre l'idée de venir en mairie d'Olivet, cependant afin de ne pas trop connoter la CLE à cette commune, Monsieur le Président propose une salle au Conseil Général dans les locaux situés à Châteaubriand par exemple.

V. Questions diverses

Plusieurs points sont évoqués par l'animatrice :

- Changement des règles de fonctionnement : les règles de la CLE ne sont plus adaptées à la nouvelle phase de mise en œuvre. Il faudra donc les modifier et valider ces modifications lors de la prochaine CLE. Celles-ci seront retravaillées en bureau. A noter qu'il faut les 2/3 des membres de la CLE présents ou représentés pour modifier ces règles.
- Blandine Martel, ancienne animatrice du SAGE a rédigé le compte-rendu d'activités 2011 de la CLE. Celui-ci sera adopté lors de la prochaine CLE. Il sera transmis aux membres de la CLE avant.
- Proposition de modification du logo : à chaque nouvelle utilisation du logo actuel, la CLE doit verser 200 Euros de droits d'auteur au créateur du logo. Il est donc proposé de

s'affranchir définitivement de ses droits d'auteur en créant un nouveau logo. La création pourra être créée par une agence de communication (coût estimatif : 2 000 Euros).

- Mise en place d'un site internet : le SAGE ne dispose actuellement que d'une page sur le site internet de l'Agglo non mise à jour. L'animatrice propose la mise en place d'un site internet spécifique pour le SAGE et de profiter de la présence d'un apprenti au sein de l'EPL qui pourra aider la CLE à le créer. Les personnes intéressées par le projet sont priées de se signaler auprès de l'animatrice.
- Enquête Synergie : enfin l'animatrice rappelle aux différents membres qu'ils ont encore quelques jours pour répondre à l'enquête synergie lancée par l'Etablissement public Loire. Elle indique également que les prestataires souhaiteraient intervenir en CLE pour venir recueillir les avis directement au sein de l'instance. Des membres ont indiqué la difficulté de répondre à ce questionnaire. D'autres ont souhaité être destinataires d'une version papier du questionnaire.

Les autres membres n'ayant pas d'autres questions, la séance est levée par Monsieur le Président à 17h30.

Hugues SAURY

**Président de la CLE
du SAGE Val Dhuy - Loiret**